

AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ **Le lundi 18 mai 2026 à 20h00 à la Mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 13 mai 2026.

Le Maire,

Arnaud PRAILE



ORDRE DU JOUR

- **Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal ;**
- **Révision de la délibération désignant les membres de la CAO et de la CDSP ;**
- **Désignation du représentant permanent à l'Assemblée spéciale et du représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires Vendée Expansion SPL ;**
- **Fixation des orientations en matière de formation des élus et des crédits ouverts à ce titre ;**
- **Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;**
- **Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;**
- **Protection Sociale Complémentaire
Mandat au CDG85 pour la réalisation d'une mise en concurrence des assurances ;**
- **Vallée de Poupet - Vote de tarifs complémentaires ;**
- **Lotissement « Les Oiseaux » - Fixation prix des terrains ;**
- **Demande de subvention amendes de police 2026 : « Chenim du Benêt » ;**
- **Questions diverses.**